

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Parise Cyr		Date d'inspection Le 23 mars 2026	
Nom de l'établissement Garderie Les P'tits Chatons		Numéro de permis 2013953	
Adresse 424 rue Principale Saint-Basile NB E7C 1J4		Numéro de téléphone (506) 263-1995	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Pascale Dumont-Levesque	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iii) la description de ses fonctions et de ses responsabilités.	24(1)(c)(iii)	27 mars 2026	
Commentaires: Il manque le document destiné à la nouvelle éducatrice. Celui-ci me sera envoyé par courriel.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement.	24(1)(c)(iv)	27 mars 2026	
Commentaires: Il manque le document destiné à la nouvelle éducatrice. Celui-ci me sera envoyé par courriel.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	25 mai 2026	
Commentaires: Date pour le RCR de la nouvelle éducatrice est le 20 mai 2026.			

### Commentaires généraux

Lors de ma visite non planifiée en avant-midi, j'ai constaté la conformité du ratio. De plus, les enfants en bas âge ne sont pas mélangés avec un autre groupe d'âge. Les éléments suivants sont observés :

- Vérification d'un nouveau dossier et mise à jour de l'information concernant les membres du personnel.
- L'aire de jeu intérieur est propre, sécuritaire et est pourvue de lumière naturelle.
- Le matériel de jeu intérieur est varié, en quantité suffisante pour le nombre d'enfants présent et sont rangés sur des étagères basses, ouvertes et d'accès facile.
- La planification des activités quotidiennes est réalisée sur une base hebdomadaire à partir du cahier de l'éducatrice et des observations. La documentation recueillie est ensuite consignée dans un portfolio. Discussion

## Commentaires généraux

avec l'exploitante afin de rendre ce portfolio accessible ou disponible aux enfants, leur permettant ainsi de faire des retours d'apprentissage.

Observation de la sieste pour 4 enfants en bas âge, de l'accueil de 1 enfant en bas âge et 3 enfants d'âge préscolaire ainsi que de la collation fournie par la garderie (clémentine et céréales).

Les enfants de 15-24 mois et 2-4 ans vont à l'extérieur lors de ma visite. Les enfants en bas âge sont séparés des autres enfants lors du jeu extérieur.

Pour conclure, de nouvelles affiches sur les maladies transmissibles ont été distribuées lors de mon inspection de surveillance. Un total de 3 paquets de trois affiches a été remis pour chacun des permis. Les affiches portaient sur les thèmes suivants :

- Éruptions cutanées, lésions de la peau et démangeaisons chez les enfants
- Diarrhée chez les enfants
- Symptômes respiratoires chez les enfants

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 23 mars 2026

Date

original signé par

Parise Cyr

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 23 mars 2026

Date

*"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"*